



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an **deux mil vingt trois, le dix sept mai**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, Mme Nadine ABENIA, M. Marc DEJEAN, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, M. Frédéric RAGNÉ, M. Emmanuel MARTINEZ, Mme Catherine ZELMATI, M. Daniel DEDIEU, Mme Marion ZIMBLER, M. Guy DECOUIGNY, M. Jacques MIRABAIL.

Étaient absents excusés : M. Henri BENABENT, Mme Sabine BERGÉ, M. Georges RABAUD, M. Olivier CRISTOFOL, Mme Valérie ESPY, M. Nicolas BERGÉ, Mme Elise PIC.

Étaient absents non excusés : Mme Martine GIROTTO.

Procurations : M. Henri BENABENT en faveur de Mme Rolande LESTRADE, Mme Sabine BERGÉ en faveur de Mme Nadine ABENIA, M. Georges RABAUD en faveur de M. Marc DEJEAN, M. Olivier CRISTOFOL en faveur de M. Daniel DEDIEU, Mme Valérie ESPY en faveur de Mme Catherine ZELMATI, M. Nicolas BERGÉ en faveur de Mme Marion ZIMBLER, Mme Elise PIC en faveur de M. Christophe AVENARD.

Secrétaire : Mme Catherine ZELMATI.

Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Ce document lu par M. le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

1. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mise à jour

- Suite à l'absence de la catégorie B sur la délibération précédente et vu la mise à jour des plafonds maximum des montants d'attribution en fonction du groupe de fonction, il y a lieu de mettre à jour la délibération du RIFSEEP.

Adopté à l'unanimité

2. Instauration de la prime d'intéressement à la performance collective des services

- La prime pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux, titulaires ou stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels d'un même service,
- Pour bénéficier de la prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée minimale de 6 mois est requise au cours de la période de référence de 12 mois consécutifs.
 - sont considérés comme présence effective des périodes :
 - congés annuels,
 - congés de maladie ordinaire, maternité, d'adoption, de paternité,
 - congés pour accident de service ou de maladie contractée dans l'exercice des fonctions, accident du travail ou maladie professionnelle,
 - congés pour formation syndicale, autorisation d'absence et décharge de service pour l'exercice d'un mandat syndical,
 - formation professionnelle à l'exception de congés pour formation professionnelle.
- Un agent peut être exclu du bénéfice de la prime au titre d'une année en raison d'une insuffisance caractérisée de sa manière de servir.

Intervention de Daniel DEDIEU : Pourrait-on avoir le CR de la commission du personnel comme pour les autres commissions ?

Audrey ROUCH répond qu'il peut être abordé des sujets sensibles à cette commission et que l'on ne peut pas divulguer les noms du personnel. Un compte-rendu succinct peut être fait s'il ne porte pas atteinte aux personnes.

Adopté à l'unanimité

3. Approbation du contrat de location avec la SARL Traffic Communication

- La commune de Saint-Jean du Falga porte le projet de location d'un véhicule dans la perspective de le mettre à disposition des services techniques.
- En cas de disponibilité, ce véhicule pourrait être utilisé par les services communaux.
- Ce véhicule serait financé par la SARL Traffic Communication qui se rémunérerait par la commercialisation d'espaces publicitaires affichés sur ledit véhicule pour une location de 3 ans.
- La commune s'engage à prendre en charge les frais d'entretien, d'assurance, de carburant et de livraison d'un montant de 550 € HT.

Adopté à l'unanimité

4. Indemnités de fonction du Maire, adjoints et conseillers municipaux

- Pour la commune de Saint-Jean du Falga, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour fixer le montant des indemnités brutes sur une enveloppe mensuelle de 5414,35 € :
 - **Maire** : sur la base de 37% de l'indice brut 1027 à compter du 23 mai 2020,
 - **Adjoints** : sur la base de 13,5% de l'indice brut 1027 à compter du 1er juin 2023,
 - **Conseiller municipal délégué** : sur la base de 6% de l'indice brut 1027 à compter du 1er juin 2023.

Intervention de Daniel DEDIEU : Est-il pertinent de nommer de nouveaux conseillers délégués à mi-mandat ?

Intervention de Nadine Abénia : N'aurait-il pas fallu nommer Frédéric RAGNE au poste d'adjoint à la sécurité plutôt que conseiller délégué ? Je n'ai rien contre la nomination des nouveaux conseillers délégués.

Intervention de Marion ZIMBLER : Il a été voté une économie après la démission de Pierre BELARD, avec le gel de son indemnité, pourquoi l'allouer aux nouveaux conseillers délégués ?

Intervention de Marc DEJEAN : Je regrette que Georges RABAUD et Daniel DEDIEU ne soient pas intégrés aux conseillers délégués au vu de leur implication dans le projet de l'école. Je n'ai rien contre la nomination des nouveaux conseillers délégués.

Intervention de Guy DECOUPIGNY : Je soutiens cette mesure car les personnes nommées s'investissent dans leur domaine et je trouve que les sommes allouées sont raisonnables.

Adopté à la Majorité : 13 voix pour et 8 voix contre (N. ABENIA - D. DEDIEU - M. DEJEAN - M. ZIMBLER)

5. Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats départementaux d'énergie de SDE 09, SIEDA, SDEC, FDEE19, SDEG, SDE43, TE46, SDEE, SDE65, SDET et SDE82 pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

- Pour l'exercice 2025, le SDE09 aide pour l'électricité, la demande a été faite pour négocier les prix de l'électricité.
- Pour l'exercice 2024, la commune continue avec EDF et des baisses de tarif.

Adopté à l'unanimité

6. Actualisation du tableau des effectifs

- Les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique.

Adopté à l'unanimité

7. Informations diverses

- déplacement du monument aux morts
 - Certains membres du conseil municipal dont Daniel DEDIEU et Henri BENABENT seraient pour remettre le monument aux morts à sa place initiale, c'est à dire à côté de l'église.
 - Tant que les travaux pour la réfection de la mairie ne sont pas faits, le monument aux morts ne sera pas déplacé, il conviendra de voir ce que l'on fera, peut-être sur les conseils d'un paysagiste (écran végétal pour atténuer sa présence), ainsi que peut-être repenser la place de la flamme.

Fin de séance : 19h45

Le Maire, Michel DOUSSAT



La Secrétaire de séance, Catherine ZELMATI





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 MAI 2023

Liste des délibérations

N° Délibérations	Objets	Résultats votes
MA-DEL-2023-024	Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mise à jour	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-025	Instauration de la prime d'intéressement à la performance collective des services	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-026	Approbation du contrat de location avec la SARL Trafic Communication	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-027	Indemnités de fonction au Maire, adjoints et conseillers municipaux	Adopté à la majorité
MA-DEL-2023-028	Adhésion au groupement de commandes porte par les Syndicats départementaux d'énergies de SDE09, SIEDA, SDEC, FDEE19, SDEG, SDE43, TE46, SDEE, SDE65, SDET et SDE82 pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique	Adopté à l'unanimité
MA-DEL-2023-029	Actualisation du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité